



**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS DU PILAT**
(Loire – 16 communes – 15500 habitants)

recrute :

**UN CHARGE DE MISSION NUMERIQUE
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**
« dans le cadre du dispositif Etat Conseiller Numérique »

FICHE DE POSTE

Le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies, notre société et notre économie. Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de l'investissement historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance, afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Cette nouvelle enveloppe permet de porter un coup d'accélérateur aux initiatives en faveur de l'inclusion numérique mises en œuvre depuis 2017 dans **une démarche partenariale avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'inclusion numérique et les entreprises** : structuration de la filière, appui aux collectivités, outillage des aidants, déploiement du Pass numérique.

L'axe principal de ce plan est **le recrutement, la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers Numériques France Services**, sur une durée de 2 ans, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français. Ce dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. Il permettra donc d'offrir à tous les Français des dispositifs d'accompagnement pour favoriser leur montée en compétence numérique.

Synthèse de l'offre

Employeur : Communauté de Communes des Monts du Pilat – Place de l'Hôtel de Ville 42220 Bourg-Argental
Département de travail : Loire (42)
Poste à pourvoir le : 1^{er} décembre 2021
Date limite de candidature : 22 novembre 2021
Type d'emploi : Contrat de projet
Durée de la mission : 2 ans
Nombre de poste : 1

Détails de l'offre

Famille de métier : économie
Grade(s) recherché(s) : C ou B ou équivalent

Description de l'emploi :

La Communauté de Communes des Monts du Pilat est située dans le Sud du Département de la Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compte 16 communes et 15.500 habitants.

Le développement économique est la première compétence de la Communauté de Communes des Monts du Pilat. A ce titre, elle a travaillé à l'élaboration d'une stratégie basée sur deux axes :

- aider les entreprises à s'insérer dans l'économie locale,
- soutenir la diversité de l'activité économique existante sur le territoire.

Dans son schéma d'accueil économique est inscrit un volet prépondérant sur le Numérique, favorisant l'émergence de nouvelles façons de travailler avec le développement du statut d'autoentrepreneur et l'essor du télétravail. Le contexte général rend indispensable la mutation engagée par la CCMP pour adapter à ces nouvelles façons de travailler afin de ne pas devenir un territoire dortoir. Pour ce faire, la CCMP propose une offre dédiée de qualité. Un Espace Numérique de Travail Partagé et de Coworking a été créé et va être développé.

Missions et tâches :

Le Conseiller Numérique a pour missions de :

- sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux du numérique,
- avoir un rôle de médiateur numérique et familiariser au langage numérique,
- augmenter la notoriété et la réputation en ligne de ces acteurs,
- permettre à ces acteurs d'augmenter l'efficacité commerciale,
- développer l'attractivité du territoire.

- La création d'un service d'accompagnement individuel numérique de proximité pour tous les profils : porteurs de projets, développement d'entreprises, étudiants...

- L'accompagnement collectif des entreprises et l'animation d'ateliers numériques avec des solutions d'accompagnement dans les projets TIC collectifs pour les artisans, TPE, PME (système d'information, logiciel de gestion de production, création d'un site web, réseaux sociaux...), la mise en place d'ateliers de différents niveaux : débutant, perfectionnement..., sur différentes thématiques : Ex. créer son site internet, créer une boutique en ligne, augmenter le développement commercial, aider au référencement, développer sa visibilité, créer des e-mailing, répondre à des marchés publics,...

- Le soutien aux projets industriels : conception de produits, expérimentation de « l'usine numérique »

- L'accompagnement à la création et à l'animation d'un FabLab situé dans l'ENTP : démonstration, location, création etc... besoin d'une technicité avérée

- L'anticipation des usages (veille et évènements de diffusion)

- Le traitement et la diffusion d'informations : réseaux sociaux spécifiques à la CCMP, la création d'une Newsletter trimestrielle, gestion des supports numériques avec les différents partenaires (ex. envie d'R...)

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Conseiller Numérique pourra être amené à :

- Informer les usagers et répondre à leurs questions ;
- Analyser et répondre aux besoins des usagers ;
- Présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles ;
- Accompagner les usagers individuellement ;
- Organiser et animer des ateliers thématiques ;
- Rediriger les usagers vers d'autres structures ;
- Fournir les éléments de suivi sur leur activité ;

Le Conseiller Numérique France Services sera formé aux compétences techniques et sociales qui seront utiles à son activité, lors d'une formation de 105 heures au minimum.

Profils demandés :

Le Conseiller Numérique France Services sera avant tout sélectionné sur sa motivation. Jeunes entrants sur le marché du travail, anciens services civiques, médiateurs, professionnels de l'inclusion ou salariés en reconversion peuvent tous postuler.

SAVOIRS :

- Bonne connaissance des logiciels bureautique, Internet et multimédia,
- Aptitudes à traiter les problématiques liées au domaine du numérique, et aux applicatifs métiers courants,
- Sensibilité au domaine économique et son évolution,
- Bonne culture numérique (jeux vidéo...),
- Connaissances techniques sur matériels numériques : imprimantes 3D, scanner...
- Une expérience ou un diplôme dans le secteur de la médiation numérique est un plus.

SAVOIR-FAIRE

- Connaître les environnements numériques et leurs architectures et appréhender les innovations technologiques
- Animer un atelier collectif
- Conduire un entretien individuel d'accompagnement
- Faire preuve de patience, de pédagogie et de clarté

SAVOIR-ÊTRE

- Bienveillance, créativité, dynamisme, discrétion
- Travail en équipe et en réseau
- Organisé, rigoureux dans l'exécution de ses tâches
- Expérience et goût de la médiation et de l'accueil du public
- Autonomie, prise d'initiative,
- Motivation,
- Capacités à communiquer et suivi de l'activité sous forme d'indicateurs pertinents.
-

Lieu d'exercice des missions :

- Siège CCMP, ENTP, et déplacements sur les communes du territoire et dans les structures limitrophes

- **Moyens mis à disposition du poste :** ordinateur portable et téléphone mobile

Permis B

Le Conseiller Numérique doit être titulaire du permis B.

Recrutement et Temps de travail :

Recrutement par voie contractuelle pour un CDD sous forme de contrat de projet d'une durée d'une année renouvelable jusque 2 ans sur la base d'un temps Complet, 35h00 hebdomadaire

Rémunération :

Selon profil et expérience

Contact – les candidatures se font obligatoirement depuis la plateforme conseiller-numérique :

Téléphone collectivité : 04 77 39 69 21

Informations complémentaires : plus d'informations : Nathalie MALLARD 04 77 39 79 83

nparrot@cc-montsdupilat.fr

Pour postuler :

Envoyer votre candidature : nparrot@cc-montsdupilat.fr

en précisant dans l'objet votre NOM-PRENOM / Poste de Conseiller Numérique Pôle Economique

et s'inscrire sur la plateforme nationale : <https://app.conseiller-numerique.gouv.fr/candidature/conseiller/new>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.